

## BILLET

### **JT FRICHES 2020 LAUREATS 2020 DE L'APPEL A PROJETS TRAVAUX DE DEPOLLUTION POUR LA RECONVERSION DES FRICHES POLLUEES**

Le 10/09/2020

Pour la 10<sup>ème</sup> édition de son appel à projets pour dépolluer des friches en vue de leur reconversion, l'ADEME a retenu 6 lauréats. Ces projets permettent de donner un nouvel usage à des zones délaissées et d'améliorer la qualité de sols dégradés tout en maîtrisant les risques des futurs usagers. Ils contribuent ainsi à l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN). Ces 6 projets s'ajoutent aux plus de 120 projets ayant bénéficié du soutien de l'ADEME entre 2010 et 2019.

Le soutien aux acteurs de la reconversion sera accru en 2021 avec la création d'un fonds « friches » dans le cadre de France Relance, présenté le 3 septembre 2020 par le Premier ministre. Ce fonds est doté de 300 M€, dont 40 M€ gérés par l'Agence, en partenariat avec le Ministère de la transition écologique et Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, afin de renforcer son appel à projets annuel. Ce dernier sera lancé dans les prochaines semaines.

### **Des opérations qui s'inscrivent dans le cadre d'une action de renouvellement urbain**

Les 6 projets retenus concernent des collectivités de taille variée et des superficies allant de 0,3 à 4 ha. Ils représentent un budget total de près de 11 M€ de travaux de dépollution éligibles et une aide totale de l'ADEME de 3,3 M€.

Ces projets visent une diversité d'usage, par exemple répondre à un besoin de logements, recréer une centralité en cœur de ville ou encore créer un parc urbain destiné à apporter de la nature en ville et créer un îlot de fraîcheur.

#### **Auvergne-Rhône-Alpes**

- Ville de Gilly-Sur-Isère : Opération « Cœur de village » à Gilly-Sur-Isère (73).

#### **Centre-Val-de-Loire**

- Ville de Anet : Création de centralité sur la friche Boudeville et Fontaine à Anet (28).

#### **Grand-Est**

- Ville de Charleville-Mézières : La Macérienne à Charleville-Mézières (08).

#### **Ile-de-France**

- Ville de Pantin : Parc Diderot à Pantin (93).

#### **Nouvelle-Aquitaine**

- Ville de Surgères : Reconversion du site Poyaud à Surgères (17).

#### **PACA**

- EPA Euroméditerranée : Parc Bougainville à Marseille (13).

Par ailleurs, dans le cadre du partenariat noué avec le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine pour cet appel à projets, d'autres opérations pourraient être retenues par le Conseil Régional à l'issue de sa commission permanente d'octobre 2020.

### **Le soutien de l'ADEME à des opérations exemplaires**

L'ADEME apporte à ces lauréats un soutien financier aux travaux de dépollution nécessaires à la mise en compatibilité du site avec l'usage prévu, dans le cadre d'opérations exemplaires de reconversion de friches polluées.

Cette exemplarité a été évaluée à l'aune de 3 critères :

- Dépollution : les terres polluées sont traitées au maximum en place ou sur site, dans un objectif de parfaite maîtrise des sources de pollution ainsi que de leurs éventuels impacts sanitaires et environnementaux, sur le site et à proximité ;
- Conception intégrée : le projet doit être conçu en tenant compte des contraintes de pollution (et des mesures de gestion de cette pollution) et en intégrant d'autres enjeux environnementaux (économie circulaire, adaptation au changement climatique...) ou sociétaux (concertation, gouvernance...);
- Cohérence territoriale : insertion territoriale, cohérence avec les documents de planification dont le Plan local d'urbanisme (de la commune ou intercommunal).

Le caractère incitatif d'une aide publique pour la réalisation de l'opération a également été évalué, sur la base d'une analyse financière du projet.

Ces projets ont été sélectionnés par l'Agence, suite aux avis d'un comité externe regroupant des représentants du ministère de la Transition écologique, du ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, des établissements publics fonciers (EPF Lorraine, EPFL Dauphiné), des professionnels du traitement de sols via l'UPDS (Union des Professionnels de la Dépollution des Sols) et du LIFTI (Laboratoire d'initiatives Foncières et Territoriales Innovantes).

\*\*\*\*\*

Pour aller plus loin :

- [Journées Techniques « Reconvertir les friches polluées » - 6ième édition - 10-11 septembre 2020 – Paris](#)
- [La reconversion des friches polluées au service du renouvellement urbain : enseignements technico-économiques - Bilan des aides ADEME aux travaux de dépollution des friches \(2010-2016\)](#)
- [Evaluer les bénéfices socio-économiques de la reconversion de friches pour lutter contre l'artificialisation – Outil BENEFRICHEs](#)